

# CLG

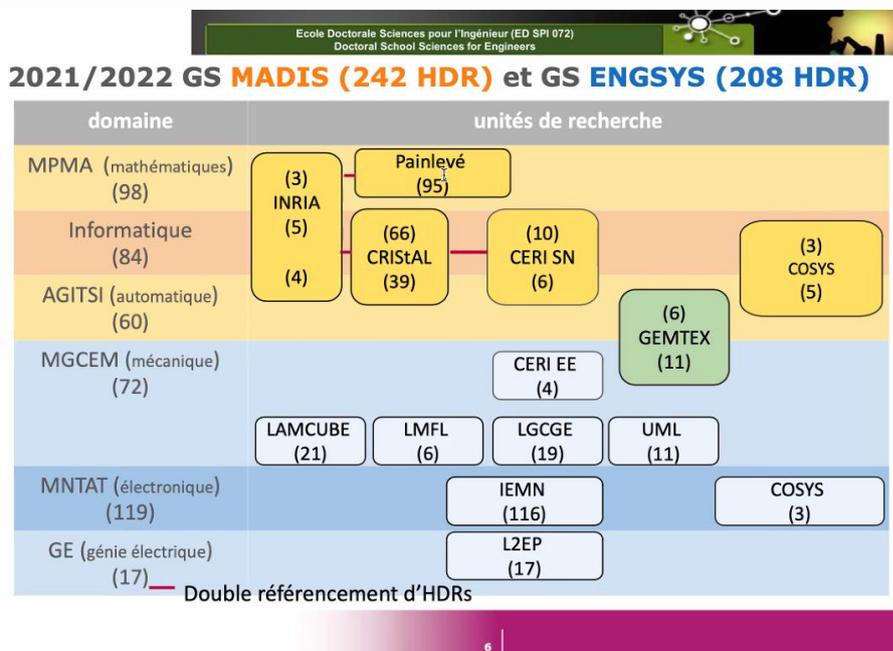
# 1<sup>er</sup> juillet 2021

Participants : à distance

Ordre du jour :

- 1) Echange interne sur la stratégie par rapport à la création des GS
- 2) Intervention de Ludovic Macaire sur les deux GS
- 3) Budget de l'année 2020-2021 et dépenses
- 4) Gestion des projets privés - nouvelles règles de calcul
- 5) Création de chaires de professeurs juniors
- 6) Préparation de CSI pour les doctorants de 3<sup>ème</sup> année
- 7) Démarrage du programme Horizon Europe
- 8) Questions diverses

## 1) Echange interne sur la stratégie par rapport à la création des GS



La région va créer 8 GS (Graduate School). L'école doctorale SPI sera séparée en 2 GS. Le GEMTEX se situe dans 2 GS, il y a donc des risques pour l'avenir du laboratoire, il est possible que l'université de Lille demande un changement. Il faut

trouver une stratégie pour modifier cette position. Le GEMTEX est composé de 19-20 HDR, si le laboratoire est coupé en 2, il deviendra deux petites unités de recherche. Les domaines Mathématiques, Informatique et Automatique sont rassemblés dans le GS MADIS (la GS en jaune dans le tableau ci-dessous). Le GS ENGSYS (en bleu dans le tableau ci-dessous) est constitué des domaines Mécanique, Electronique, Génie Electrique).

### Spécialités du doctorat SPI-ENGSYS :

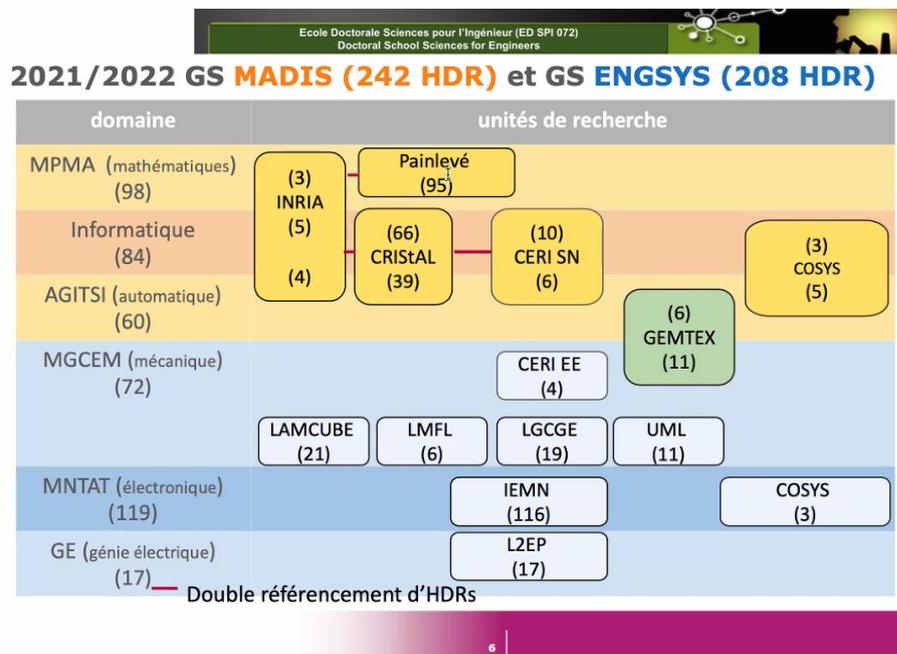
- Micro et Nanotechnologies, acoustique et télécommunications
- Mécanique, Génie civil, Energétique, Matériaux
- Génie Electrique

### Spécialités du doctorat SPI-MADIS :

- Mathématiques pures et appliquées
- Automatique, Génie informatique, Traitement du signal et des images
- Informatique

Tous les groupes de recherche du GEMTEX, ne trouvent pas une place dans ce découpage. Les GS rassemblent tous les diplômes liés à la recherche (masters recherche). Le GS est le représentant de la recherche à l'université, avant l'ED avait moins de poids. La création d'une formation GP à cheval entre plusieurs GS, est en discussion entre l'Université de Lille et Polytech, comme par exemple autour de la thématique de l'énergie. Les 4 Hubs de la Région sont liés aux GS. L'entrée de la recherche, va se faire à partir du master recherche avec la création du GS.

## 2) Intervention de Ludovic Macaire sur les deux GS



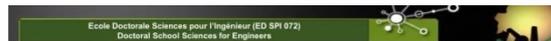
A partir de septembre 2021, l'Ecole Doctorale SPI se sépare en 2 GS (Graduate School MADYS ET ENGSY).

Une GS est toujours une ED, avec pour mission supplémentaire celle de développer la politique de formation doctorale avec une articulation entre les formations master/doctorat et en concertation avec les composantes et les unités de recherche. L'exécutif n'a pas de droit de vote, dans le nouveau conseil, c'est une nouveauté. Ce conseil va également travailler sur l'articulation master et doctorat.



### Pistes d'articulation Master Doctorat

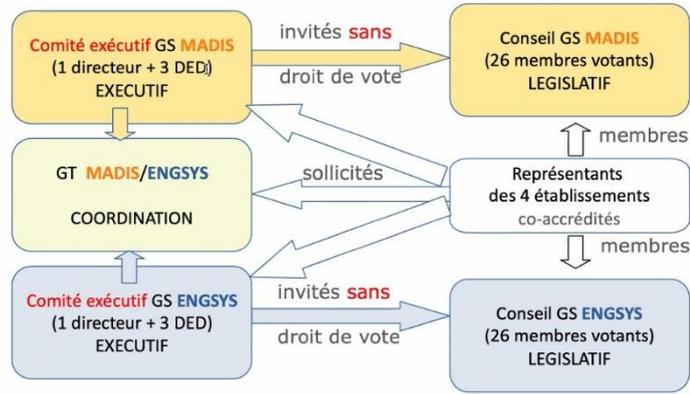
- Unités d'enseignement des masters qui pourront être suivies par les doctorants
- Portfolio du doctorant en identifiant les compétences acquises durant le master et le doctorat
- En relation avec le Graduate Programme 'Information Knowledge and Society' (IKS) : <http://www.isite-ulne.fr/index.php/fr/programme-graduate-information-and-knowledge-society-etudiant/>



### GS MADIS et ENGSYS (254 doctorants)

Etablissements	Nombre de doctorants ENGSYS	Nombre de doctorants MADIS
Université de Lille (ULille)	206	182
Centrale Lille Institut (CLille)	62	35
Institut Mines Télécom Lille Douai (IMT)	23	12
Université Gustave Eiffel (Univ Eiffel)	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>291</b>	<b>233</b>

### Organisation pour septembre 2021



### Composition des conseils

GS ENGSYS			GS MADIS		
<b>Représentants des établissements accrédités</b> 4			<b>Représentants des établissements accrédités</b> 4		
Nom Prénom	Etablissement		Nom Prénom	Etablissement	
	Université de Lille	1		Université de Lille	1
	Centrale Lille	1		Centrale Lille	1
	IMT Lille Douai	1		IMT Lille Douai	1
	Université Eiffel	1		Université Eiffel	1
<b>Représentants des établissements associés</b> 2			<b>Représentants des établissements associés</b> 2		
Nom Prénom	Etablissement		Nom Prénom	Etablissement	
	ENSAIT	1		ENSAIT	1
	JUNIA	1		INRIA	1
<b>Représentants des domaines au titre des unités de Recherche</b> 3			<b>Représentants des domaines au titre des unités de Recherche</b> 3		
Nom Prénom	Domaines		Nom Prénom	Domaines	
	MNTAT	1		MPMA	1
	MGCEM	1		Info	1
	GE	1		AGITSI	1
<b>Représentants des composantes</b> 2			<b>Représentants des composantes</b> 2		
Nom Prénom	Composantes		Nom Prénom	Composantes	
	FST	1		FST	1
	Polytech	1		Polytech	1

Représentants des domaines au titre des Master			Représentants des domaines au titre des Master		
Nom Prénom	Domaines	3	Nom Prénom	Domaines	3
	MNTAT	1		MPMA	1
	MGCEM	1		Info	1
	GE	1		AGITSI	1
Représentants des ITA/BIATSS			Représentants des ITA/BIATSS		
Nom Prénom	Etablissement	2	Nom Prénom	Etablissement	2
		1			1
		1			1
Personnalités extérieures dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques			Personnalités extérieures dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques		
Nom Prénom	Secteur/institution	5	Nom Prénom	Secteur/institution	5
	CNRS	1		CNRS	1
	académique	1		académique	1
	socio-économique	1		socio-économique	1
	socio-économique	1		socio-économique	1
	socio-économique	1		socio-économique	1

I

### Calendrier

Mai :	Avis favorable DGSIP sur dossier d'accréditation
3,10 Juin :	Avis favorable du CAC, CT et CA ULille
Juin-juillet:	Désignation des membres des conseils des GS
7 Juillet :	Passage au CNESER
8 juillet :	Comité exécutif SPI
juillet :	Appel à candidatures et proposition des directrices/ directeurs par les conseils des GS
Sept :	GT ENGSYS-MADIS
Fin sept :	Conseils ENGSYS et MADIS (élection direction)
Oct :	Commission recherche ULille avis sur directions
2022 :	Renouvellement des bureaux de domaine et DED

Les trois groupes de recherche du GEMTEX, se trouvent dans deux GS, mais principalement dans le domaine mécanique, alors que certains collègues se rapprochent d'avantage de la chimie. L'équipe « matériaux des procédés » sont actuellement placés dans le domaine mécanique. Ils pourront émarger vers la Chimie. Une réflexion sur les spécialités est en cours, avec la création de trois spécialités supplémentaires comme par exemple : « génie des matériaux », « biomécanique et bio-ingénierie » « système optique ». Plus de détails pourront être communiqués sur les spécialités, dès que le dossier d'accréditation sera validé. L'objectif des spécialités, est de respecter l'identité scientifique des chercheurs et des

doctorants. Les formations seront toujours gérées par les composantes des établissements. La GS sera un lieu de rencontre dans les conseils, afin de faire des propositions sur les programmes des masters, mais aucunes décisions sur la formation ne seront prises par la GS. L'organisation des recrutements des doctorants ne va pas changer. Les directeurs de thèse trouvent le financement et le candidat, puis l'Ecole Doctorale vérifie la qualité du dossier académique ainsi que la possibilité d'encadrement du directeur de thèse. Les contrats doctoraux d'établissement sont attribués actuellement par établissement. Pour l'IMT et Centrale Lille se sont des sujets fléchés qui sont identifiés par la commission recherche. L'université de Lille fonctionne différemment. En effet, sur 105 contrats doctoraux pour toutes l'université, 15 sujets sont fléchés (thèses labélisées). Puis une centaine sont répartis parmi les ED en prorata du nombre d'HDR et de thèse soutenues. L'ED SPI a récupéré 22 supports cette année. L'ED répartie ce nombre par domaines et ensuite un concours est organisé. Aujourd'hui L'ENSAIT ne pouvait pas participer, mais désormais il sera possible d'en bénéficier. Est-ce que cela pourra être au prorata du nombre de thésard par exemple ? Cela dépend de la politique de l'établissement. Depuis sa création, le GEMTEX a bénéficié de très peu de contrat, car sa tutelle était l'ENSAIT et non l'université de Lille. L'ISITE a attribué deux contrats doctoraux, un appel « graduate program » sera fait dès début novembre.

L'année dernière une tolérance avait été faite (situation COVID), pour les soutenances de thèse qui ont eu lieu en janvier, sans avoir besoin de refaire une réinscription. Est-ce que cela est renouvelé ? La question sera posée, un retour sera fait au GEMTEX. Le ministère n'évoque pas la prolongation des contrats doctoraux, au titre des confinements qui ont eu lieu en 2021. L'argument qui est avancé : les laboratoires ont pu fonctionner. Tous les doctorants vont être sollicités pour répondre à une enquête courant septembre, afin de remonter les informations aux ministères. L'enquête ne vise pas les post-docs, ni ATER. Les soutenances de thèse à distance (100%) sont maintenues. Le GEMTEX sera représenté par Damien est pour ENGSYS et Ludovic pour MADIS.

### **3) Budget de l'année 2020-2021 et dépenses**

La date du Gemtex Day est fixée au vendredi 26 novembre 2021. Il faut consulter le service des études, pour confirmer la date.

Le budget actuel est tendu, si les soutenances étaient organisées en présentiel, il serait impossible de les financer. Les dépenses les plus importantes, sont les publications soumissionnées par les doctorants. Le prix d'une publication est conséquente et il est difficile de refuser un financement. Une publication demande beaucoup de travail et de relecture. Il faut être vigilant par l'utilisation d'Open Access. Certains projets demandent que la publication soit en libre accès. Lors du montage du projet, la ligne « budget diffusion » n'est pas prévue. Désormais il faut essayer de le prévoir lors des dépôts du projet. Le rayonnement pour les doctorants est important, mais le budget du GEMTEX est limité. Le choix du journal est important, l'encadrant doit l'orienter vers un autre journal si le montant de la publication est trop élevé. Le budget du GEMTEX est vraiment limité pour terminer l'année. Des jurys de thèse vont avoir lieu en fin d'année, une partie sera organisée à distance et d'autres sur

site. Il est prévu 7 masters IMS l'année prochaine. Il est peut être possible de contractualiser avec les journaux afin d'avoir des tarifs préférentiels, pour les publications. Cette démarche peut être faite avec Nolan. Une augmentation de budget pourrait être défendable, au vu des dépenses à venir. Les collègues seront sollicités, afin d'effectuer un bilan des dépenses à venir avant la fin de l'année. Cela permettra à la direction du GEMTEX, d'effectuer une demande officielle auprès de la direction de l'établissement, pour obtenir une augmentation du budget.

#### 4) Gestion des projets privés - nouvelles règles de calcul

Il y avait bien une délibération qui était appliquée, mais elle n'est pas conforme. Cela est confirmé par des jugements de la cour des comptes. Notamment à Lille 3, il a été reproché au comptable d'avoir payé des primes, alors que la délibération n'était pas conforme. Le décret de 2010 qui fixe toutes les modalités du versement de ces primes, n'était pas appliqué dans sa totalité. Le CA doit fixer les critères d'attribution, les listes des bénéficiaires, établir un rapport annuel, fixer un montant maximum de la prime par type de catégorie de personne, qui peuvent la recevoir. Tout ceci n'était pas indiqué dans notre délibération et il n'y avait pas de comptabilité d'analyse des coûts, qui devait prendre en compte les coûts indirects. Cette information arrive tardivement, car la cour des comptes peut revenir jusqu'à 6 ans en arrière.

## Obligation réglementaire

La Cour des Comptes a rendu plusieurs jugements notamment un concernant l'agent comptable de Lille 3 lui reprochant :

- Délibération non conforme : le CA doit fixer les critères d'attribution, établir un rapport annuel ainsi que la liste des bénéficiaires et des attributions individuelles par le directeur de la composante/SAIC.
- Obligation d'avoir une comptabilité d'analyse des coûts qui doit prendre en compte les coûts indirects

## Conditions nécessaires au versement de l'intéressement

- Le contrat (ou l'opération pour un contrat pluriannuel) a été honoré dans sa totalité ;
- Le partenaire industriel a reçu l'ensemble des livrables sans réserve ou avec des réserves qui ont été levées au jour de la demande d'intéressement ;
- Toutes les factures émises par l'ENSAIT ont été payées par le client ;

## Calcul du solde disponible à l'issue du contrat

A l'issue du contrat :

- un bilan des frais directs est effectué en termes de fonctionnement, d'investissement et de masse salariale (personnels non statutaires recrutés spécifiquement sur le contrat)
- un bilan des frais indirects : environnement (coûts des machines et coûts RH propre à l'ENSAIT) + frais de gestion contractualisés et supportés par l'établissement.

Le solde est donc égal au montant du contrat hors taxes déduit des frais directs et indirects et des frais de gestion. Ce montant disponible, attesté par l'agent comptable, doit tenir compte des **coûts complets établis dans le cadre de la**

**négociation du contrat**

## Répartition du solde et modalités d'attribution de l'intéressement

Le montant total d'intéressement réparti entre les bénéficiaires sera limité à **30 % du solde**.

Le montant de l'intéressement est réparti, pour la part ENSAIT du contrat, entre les agents ENSAIT ayant participé de **manière individuelle (20%) ou collective (10 %)** au contrat (ou à l'opération pour un contrat pluriannuel) faisant l'objet de la rémunération, avec un **plafonnement annuel par agent égal au montant annuel de la PEDR en vigueur 6000€ dans l'établissement** au moment du versement de la prime d'intéressement **pour les personnels enseignants et du CIA maximum défini pour les personnels BIATS**, avec la possibilité d'atteindre ce montant en cumulant plusieurs contrats. C'est le **responsable du contrat de recherche ou le responsable des prestations** qui a la charge de répartir le montant entre les participants. Cette attribution doit être validée par le directeur d'unité de recherche.

## Cas des contrats pluriannuels

Un contrat pluriannuel peut faire l'objet de plusieurs opérations annuelles dont les modalités d'achèvement sont prévues au contrat. Dans ce cas, le montant maximal versé annuellement sera égal à une part du montant de l'intéressement calculée au *prorata temporis*.

## Temporalité

- Prime collective versée en N+1
- Primes individuelles versées en N+1
- Retour SAIC ouvert au budget (janvier N+1) en fonction des éléments en possession de la DAF en décembre N
- Reconduction automatique de tous les SAICS Profs inférieurs à 6000 €.
- Pour ceux supérieurs à 6000 € : si justification d'emploi à l'année, le montant peut être revu à la hausse dès janvier, possibilité d'abonder en fonction des besoins au BR. Dans tous les cas le reliquat est conservé d'une année à l'autre

Le problème actuel, est que l'agent comptable ne dispose pas d'un état signé par l'ordonnateur, pour le paiement des primes.

La nouvelle formule reprend les recettes, les couts directs (fonctionnement), puis on enlève les couts indirects et les frais de gestion (réglementation). Le disponible est donc plus faible. Les primes sont donc plus faibles et le retour sur SAIC PROF est plus important.

Que devient le retour école ? Le retour de l'établissement pourrait être investi dans le laboratoire par exemple, il s'agit d'un bénéfice net pour l'école. Cela va dans les réserves de l'école, qui permet de financer les investissements et les primes SAIC. Pourquoi il n'est pas proposé que les bénéfices GEMTEX, soit investi en retour au GEMTEX ? Aujourd'hui, le budget du laboratoire n'est pas suffisant, ce bénéfice il pourrait être investi au GEMTEX.

Cette proposition sera soumise aux élus CT. Aujourd'hui ce qui est gênant, c'est que les nouvelles règles sont appliquées sur des projets qui sont déjà terminés. Il y a un souci sur les couts intangibles, il faut intégrer plus de flexibilité que cela soit modifiable au cours du projet.

Les primes collectives étaient de 10% des 50%. Il y a des règles qui étaient en cours et le changement est fait brutalement. La politique de cette présentation est de moins rémunérer le personnel. Lors du montage d'un projet, il y a des heures pour les techniciens de prévues. Les couts directs sont non modifiables. Il faut plus de souplesse en commençant, lors de la création du devis. La rétroactivité, est violente cela est prévu par le décret. Il n'y a pas d'obligation de résultats, il y a qu'une obligation de moyen. Cette nouvelle forme, va ajouter des freins supplémentaires pour le fonctionnement des projets. On ne peut pas remplacer un technicien par un autre, il y a une technicité propre. Il n'est donc pas possible de le remplacer, pour effectuer les heures déclarées sur le devis. Dans ce mode de fonctionnement, il faut introduire de la flexibilité, la réalité en fin de programme peut être faite par un bilan. Il faut savoir estimer le nombre d'heure au début, puis à la fin du programme le porteur du projet peut certifier le nombre d'heure final. Il faut une comptabilité analytique, mais cela n'est pas en place depuis 11 ans. Le décret indique que la rétroactivité est possible. Un échange peut être fait avec le SAIC, de l'université de Lille (ex Lille 1), pour connaitre leur fonctionnement. La conséquence directe de ce nouveau fonctionnement est qu'il est envisagé de mettre en gestion les projets, dans d'autres structures afin d'avoir plus de flexibilité. Il faut trouver des certifications qui ne peuvent pas être attaquables par la cours des comptes, afin de limiter ce changement brutal de fonctionnement. Il y a une interprétation du décret.

Cette mesure aura des répercussions directes pour le service de la DRE : risque de démotivation des personnels concernés par les prestations et projets de recherche privée, et de baisse par voie de conséquence du chiffre d'affaires du SAIC. Suite à ce changement, Frédérick Veyet ne souhaite pas renouveler sa collaboration auprès de la DRE. La méthode utilisée et le manque de concertation sur ce sujet est vraiment regrettable. La nouvelle méthode de calcul a été faite sans concertation avec la DRE, Nathalie Doumeng a reçu la forme finale. Elle aurait pu prendre contact avec les services des relations entreprises de d'autres établissements pour réaliser un benchmark sur les modes de calcul pratiqués.

5) [Logiciel Synchro : gestion de projets collaboratifs](#)

Le logiciel Synchro est installé, il est en cours de test. Il sera présenté lors du CLG de septembre.

6) [Création de chaires de professeurs juniors](#)

Il s'agit d'un nouveau type de contrat de pré-titularisation dénommé « Chaire de professeur junior ». Il sera mis en place dans les établissements et organismes relevant du MESRI. L'objectif est de recruter un jeune chercheur qui a soutenu sa thèse depuis plusieurs années (ATER, Post-doc), mais il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur une liste de qualification. Le financement sera effectué par l'ANR sur une durée de 3 ans. L'objectif est de faciliter la carrière et la recherche, mais également d'assurer une partie enseignement. C'est une piste complémentaire pour le recrutement. C'est le comité d'évaluation de l'université sélectionnera le candidat. Pour le moment, il faut monter les projets Chaires : Le projet de recherche doit s'inscrire dans les priorités scientifiques de l'université de Lille, en lien avec les 4 HUB de l'ISITE. Toutes les demandes doivent être remontées au ministère avant la fin du mois de juillet. C'est l'université qui va sélectionner les projets.

7) [Préparation de CSI pour les doctorants de 3ème année](#)

Pour rappel, à tous les directeurs de thèse, codirecteurs et encadrants : il n'est pas nécessaire d'effectuer une inscription en 4<sup>ème</sup> année, si la soutenance est programmée avant la fin du mois de décembre. Une nouvelle inscription sera donc demandée pour les soutenances après le mois de décembre, ainsi que l'organisation d'un nouveau CSI. Attention, le financement doit pouvoir couvrir l'année complémentaire.

8) [Démarrage du programme Horizon Europe](#)

Le programme Horizon Europe a démarré en juin. Il est désormais possible de déposer des projets, une sélection sera faite.

9) [Questions diverses](#)

**Fin du CLG.**